

Réf: Dossier N° 113887

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COLLEGE DOGUIE GAHI »

Siège social Gagnoa, Oumé, Gagnoa, Oumé Commune, au
Quartier KOUAME N'GUESSAN EXTENSION 2, Lot 330, Ilot 36

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/05/2022 , et enregistrés au CEPICI le 13/05/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COLLEGE DOGUIE GAHI »

Objet : FORMATION, ET DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,500,000 F CFA divisé en (250.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 250 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Gagnoa, Oumé, Gagnoa, Oumé Commune, au
Quartier KOUAME N'GUESSAN EXTENSION 2, Lot 330, Ilot 36

Dirigeant(s) : M DOGUIE GAHI ARISTIDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-OUM-2022-B-1627 du 15/06/2022 au Tribunal
du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°0000/GTCA/CR/2022 du 15/06/2022

